



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Nos ref. : 108.17 MS/PB/cc

Madame Agnès BUZYN

Ministre des Solidarités et de la Santé

MINISTERE DES SOLIDARITES & DE LA SANTE

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 16 novembre 2017

LR AR n°1A 142 698 9501 7

Objet : Situation au Centre Hospitalier de Bastia

Madame la Ministre,

La Fédération CGT Santé Action Sociale est saisie par les grévistes de la faim du Centre Hospitalier de Bastia (Corse).

Les agent.e.s nous décrivent une situation de grave pénurie liée aux manques de moyens du centre hospitalier.

Les 6 personnels grévistes de la faim, soutenues par leurs collègues, continuent de travailler, il est impensable que l'on laisse des agents dans une telle situation sans trouver une solution acceptable, le temps de traitement de ce dossier est précieux, vous comprendrez l'urgence d'une réponse favorable à leurs revendications.

Le CH de Bastia a une place stratégique sur l'île avec ses 500 lits et places, 1400 professionnels non-médicaux, 160 médecins qui ont pris en charge l'an dernier :

- 20 000 hospitalisations
- 32 000 passages aux urgences
- 85 000 consultations externes
- Plus de 1000 naissances

Notre Fédération a toujours combattu la Tarification à l'activité qui, entre autres problématiques, ne permet pas aux établissements d'anticiper des variations de populations d'une année sur l'autre ou saisonnières comme c'est fortement le cas dans ce territoire. La T2A ne résout pas non plus les problèmes de délais de recouvrement du paiement des soins qui existent dans un des départements les plus pauvres de France.

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Le dysfonctionnement du CH de Bastia est de la responsabilité directe de la politique de votre administration, de ce fait les mesures doivent être appliquées en urgence :

1. Exonération définitive de l'impôt « taxe sur les salaires » pour le CH de Bastia, d'environ 4.000.000 d'euros appliquée à cet hôpital. L'Etat doit arrêter de ponctionner cet hôpital.
2. Annulation de la dette de cet établissement, environ 29 millions d'euros de dette fournisseur. Les banques privées doivent arrêter de ponctionner cet établissement.
3. Accord par le ministère d'une subvention comblant le reste du déficit et permettant d'améliorer les conditions de travail et conditions de soins de 15 millions d'euros (cf. plateforme de revendication)
4. La présentation d'un plan de financement à 100% public des travaux de modernisation qui sont attendus depuis 20 ans.

Dans l'attente de votre réponse,

Recevez, Madame la Ministre, nos cordiales salutations

Mireille STIVALA

Secrétaire Générale

Fédération CGT Santé et Action Sociale

M. Stivala

Copie à M. E. PHILIPPE, Premier Ministre

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr